



- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

#### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette

spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

#### Toxicologie

##### Classement du mélange CLP

H317 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages céréaliens d'hiver.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréaliens d'hiver à la dose de 1,6 L/Ha.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréaliens d'hiver à la dose de 2 L/Ha.  
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages céréaliens d'hiver à la dose de 2 L/Ha.  
SPe8 - Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

##### Délai de rentrée

48 heures après traitement.

##### Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :  
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

##### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

##### Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.  
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

#### Information santé

##### Premiers soins

##### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si :

1. Le patient est parfaitement conscient,
2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible,
3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.wbayer-agri.fr](http://www.wbayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

#### Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

#### Classes de danger

##### Danger principal

##### Danger secondaire

##### Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement



## Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.6l/ha	1 trait./campagne Pré levée stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1c, 7a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.0l/ha	1 trait./campagne Pré levée stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1b, 4a, 7a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.6l/ha	1 trait./campagne Application avant repos végétatif, en post levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1c, 7a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.0l/ha	1 trait./campagne Application avant repos végétatif, en post levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1b, 4a, 7a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages céréales d'hiver.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/Ha.

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 1,6 L/Ha.

### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/Ha.

### 7. Riverains et personnes présentes

7a. . Respecter une distance d'eau moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'eau moins 50 %.

## Champ d'activité

Application à 2 L/ha en pré levée

Très sensibles : > 95%      Sensibles : 85 % à 94.9 %      Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %      Peu sensibles : 50 % 69.9 %      Non sensibles : < 50%

Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Ivraie raide Pâturin annuel Pâturin commun				
Anthémis cotule Bleuet Cardamine hérissée Colza (repousses) Coquelicot Géraniums Lamier pourpre Matricaires Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais Séneçon vulgaire Spéculaire miroir de Vénus Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique agreste Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Ray Grass Vulpin des champs	Bromes* Fumeterre officinale Gaillet gratteron	Avoine stérile Fèverole (repousses)	
	Rumex			

Application à 1.6 L/ha en pré levée

Très sensibles : > 95%      Sensibles : 85 % à 94.9 %      Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %      Peu sensibles : 50 % 69.9 %      Non sensibles : < 50%

Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Pâturin annuel Pâturin commun				
Colza (repousses) Coquelicot Lamier pourpre Matricaires Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais Séneçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Ivraie raide Vulpin des champs	Ray Grass	Bromes	Avoine stérile
	Rumex	Fumeterre officinale Gaillet gratteron		

Application à 2 L/ha en post levée précoce

Très sensibles : > 95%      Sensibles : 85 % à 94.9 %      Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %      Peu sensibles : 50 % 69.9 %      Non sensibles : < 50%

Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Ivraie raide Pâturen annuel Pâturen commun				
Anthémis cotule Bleuet Cardamine hérissée Colza (repousses) Coquelicot Fumeterre officinale Géraniums Matricaires	Ray Grass Vulpin des champs	Folle avoine *		
Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais Rumex Sénéçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Gaillet gratteron	Fèverole (repousses)	Avoine stérile	Bromes

Application à 1.6 L/ha en post levée précoce

Très sensibles : > 95%      Sensibles : 85 % à 94.9 %      Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %      Peu sensibles : 50 % 69.9 %      Non sensibles : < 50%

Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Ivraie raide Pâturen annuel Pâturen commun				
Colza (repousses) Coquelicot Géraniums Matricaires	Ray Grass	Vulpin des champs	Folle avoine *	
Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais Sénéçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Gaillet gratteron Rumex			Avoine stérile Bromes

\*: Efficacité attendue si adventice levée au moment du traitement.

## Traitements

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise en post-semis pré-levée des blés tendres d'hiver, mais également en post-levée précoce, du stade 1 feuille à 3 feuilles de la culture et avant repos végétatif. Les utilisations au stade pointant ne sont pas autorisées.

Sur graminées adventices : le produit s'utilise de la pré-levée jusqu'au stade 3 feuilles maximum des graminées.

Sur dicotylédones : le produit s'utilise du stade pré-levée jusqu'au stade 4 feuilles maximum des dicotylédones (2 verticilles pour le gaillet gratteron).

Le respect de ces stades et des bonnes conditions d'utilisation est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Selon la problématique de la parcelle (niveau d'infestation, niveau de résistance), le produit peut s'intégrer (seul ou associé) dans différents programmes de traitement selon les recommandations BAYER en vigueur.

Dans le cadre d'un programme automne puis sortie hiver, le produit s'utilise :

- en prélevée, seul ou associé en situation de forte infestation



- ou en post-levée précoce, seul, entre 1 et 3 feuilles du blé tendre d'hiver avant repos végétatif

Dans le cadre d'un programme incluant 2 passages à l'automne, ce produit est à positionner seul en pré levée. Une application plus tardive avec un autre produit pourra être réalisée selon les recommandations.

#### Classification HRAC

12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'aventice par la tige et les racines superficielles.

15 - Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

32 - Action par contact.

#### Application (matériel, pression)

L'efficacité du produit dépend de la qualité de pulvérisation. Traiter à un volume de bouillie compris entre 100 et 300 L/ha. Utiliser des buses à fente de préférence à injection d'air (homologuées ZNT) pour maîtriser la dérive de pulvérisation.

Respecter les bonnes pratiques de pulvérisation et veiller au bon réglage du matériel avant de commencer les traitements.

Traiter en l'absence de vent.

Éviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation.

Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement. Dans la mesure du possible, réserver un appareil qui servira uniquement aux traitements de désherbage.

#### Conditions du milieu

### Après traitement

#### Cultures suivantes dans la rotation

Après un blé tendre d'hiver traité avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce avant repos végétatif, les cultures pouvant être implantées dans le cadre normal de la rotation après travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après labour sont :

colza d'hiver, ray-grass (semé en automne ou en fin d'hiver), luzerne (semée en automne ou en fin d'hiver), pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver, blé tendre et blé dur d'hiver, épeautre, triticale, seigle, orge d'hiver, avoine d'hiver, blé tendre et blé dur de printemps, orge de printemps, avoine de printemps, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, lin à fibre de printemps, pomme de terre, betterave, maïs, tournesol, soja et sorgho.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée dans la liste précédente se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures intermédiaires ("CIPAN") :

Après la moisson d'un blé tendre d'hiver traité avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce avant repos végétatif, les cultures pouvant être implantées en tant que CIPAN après un travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) et en respectant un délai minimum entre application du produit et semis de la CIPAN de 8 mois sont :

avoine, sarrasin, nyger, camelina, radis fourrager, moutarde, phacélie, trèfle d'Alexandrie et vesce.

Des symptômes de réduction de volume végétal et/ou de décoloration sont susceptibles de se produire mais toujours d'une intensité limitée.

L'implantation de toute autre CIPAN se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

#### Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé tendre d'hiver traitée avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce avant repos végétatif, les cultures pouvant être implantées en tant que cultures de remplacement sont :

- après un travail superficiel du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après un labour et en respectant le délai entre application du produit et semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses : blé tendre et blé dur de printemps (4 mois), orge de printemps (4 mois), avoine de printemps (4 mois), pois protéagineux de printemps (4 mois), féverole de printemps (4 mois), maïs (5 mois), soja (5,5 mois) et sorgho (5,5 mois).

- uniquement après labour (profondeur minimale : 20 cm) et en respectant le délai entre application du produit et le semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses : lin à fibre de printemps (5 mois) et pomme de terre (5 mois).

Certaines cultures ne doivent pas être implantées : betterave et tournesol.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée précédemment se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

#### Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire				
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire ET EPI partiel				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

<sup>(1)</sup> Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

## Mentions légales

Mateno® ▷ 450 g/l aclonifène 75 g/l flufénacet 60 g/l diflufénicanil ▷ AMM n°2190214 ▷ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▷ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ▷ Cancérogénicité, catégorie 2 ▷ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▷ Toxicité chronique pour le milieu

aquatique, catégorie 1



¤¤¤ Attention ¤¤¤ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)